
CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 6 septembre 2011

A 9 h 00– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 6 septembre 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique (Pouvoir à M. MAHE)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine (Pouvoir à M. GUERIN)
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mardi 6 septembre 2011
A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

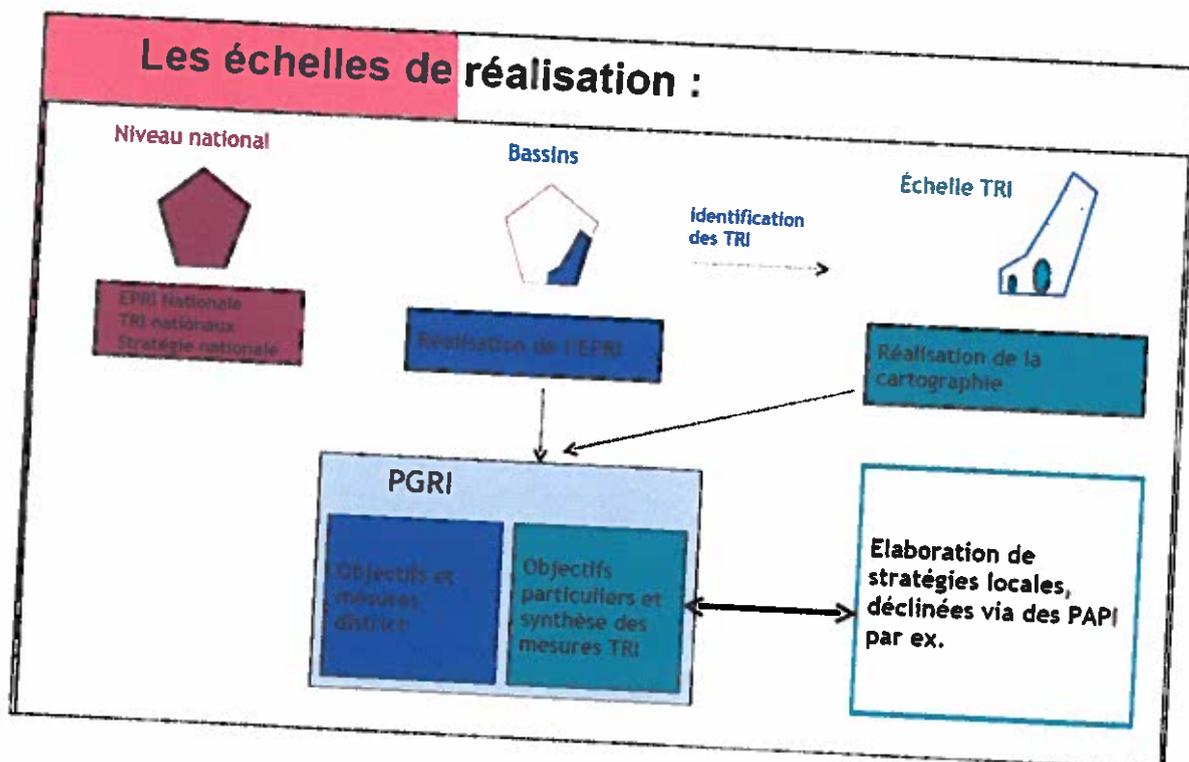
I. ACTIONS

- 2 Directive Européenne et Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).
Désignation à la commission *ad hoc* du Comité de Bassin.

La directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation doit être mise en œuvre sur le district Loire Bretagne. Son application est prévue en quatre phases :

- Évaluation Préliminaire des Risques Inondations à l'échelon national (EPRI) : fin décembre 2011
- Sélection des premiers Territoire à Risques Importants (TRI) sur la base des EPRI : fin juin 2012
- Réalisation d'une cartographie des risques d'inondation sur les TRI : fin décembre 2013
- Élaboration d'un Plan de Gestion des Risques Inondation à l'échelle du district (PGRI équivalent au SDAGE) qui définit les objectifs pour réduire le risque et des mesures pour atteindre ces objectifs : fin décembre 2015

Cette procédure mise à jour tous les 6 ans, permet d'inscrire la gestion du risque d'inondation dans une logique progressive sur le long terme. Le graphique ci-dessous présente l'articulation des procédures et les échelles de réalisation.



REUVE 210911 EPTB

Pour sa mise en œuvre, l'échelle retenue est le bassin hydrographique de la directive cadre sur l'eau, soit les grands bassins sur lesquels ont été établis les SDAGE.

L'autorité administrative compétente est le préfet coordonnateur de bassin, qui doit associer à toutes les étapes l'ensemble des parties prenantes concernées. Sur le bassin Loire-Bretagne, il a été décidé d'inscrire cette association dans le cadre existant du comité de bassin et de ses instances :

- la commission « Plan Loire » renommée pour l'occasion « Inondations Plan Loire ». Cette commission préparera les avis rendus en comité de bassin sur la mise en œuvre de la directive inondation et les labellisations de PAPI.
- les commissions territoriales et les forums de l'eau qui permettront de relayer et d'enrichir les travaux conduits en associant plus largement l'ensemble des parties prenantes et les collectivités concernées.

Par ailleurs, les EPTB seront régulièrement réunis au sein d'un atelier avec les DREAL du bassin Loire-Bretagne pour nourrir les réflexions conduites et apporter leur connaissance du territoire.

Pour asseoir la représentation de l'ensemble des parties prenantes, la commission « Inondations-Plan Loire » a été ouverte à trois structures porteuses de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), un directeur régional des affaires culturelles, un préfet de zone défense et cinq Etablissements Publics Territoriaux de Bassin dont l'Institut d'Aménagement de la Vilaine.

Notre EPTB a été pressenti pour participer à cette commission « Inondations Plan Loire ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la participation de PIAV à la commission inondations Plan Loire ;
- charge le Président de signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
Le Président,



Jean-François GUERIN